



Concours « 10 ans de passion avec les Ateliers SAQ par ITHQ »
3 prix, 3 gagnants

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

1. Le concours « *10 ans de passion avec les Ateliers SAQ par ITHQ* » *3 prix, 3 gagnants !* (ci-après le « Concours ») est organisé par l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ci-après l'« ITHQ »). Le Concours a lieu du 22 octobre à 0 h 00:01 HE au 29 octobre 2025 à 23 h 59:59 HE.

ADMISSIBILITÉ

2. Le Concours s'adresse à toute personne qui :
 - a. réside au Québec;
 - b. est âgée de 18 ans ou plus au moment du Concours.
3. Les personnes suivantes ne peuvent pas participer au Concours : les employés, dirigeants, administrateurs, agents, représentants ou mandataires de l'ITHQ – ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, sœur, frère, enfant), conjoint légal ou de fait – et tous les individus avec lesquels ces personnes sont domiciliées.

PARTICIPATION

4. Pour courir la chance de gagner le Concours, la personne participante doit remplir le formulaire et s'inscrire à l'infolettre Ateliers SAQ par ITHQ.
5. Il n'y a aucun achat requis pour participer au Concours.
6. Une limite d'une (1) inscription par personne participante sera acceptée. De plus, une même adresse courriel ne peut être utilisée qu'une (1) seule fois pour s'inscrire au Concours.

DESCRIPTION DU PRIX

7. Le prix comprend les éléments suivants :
 - a) Un (1) atelier Champagne et foie gras le 12 décembre 2025 suivi d'une nuitée à l'Hôtel de l'ITHQ en occupation double et un petit-déjeuner au Restaurant de l'ITHQ pour (2) personnes d'une valeur de 630 \$, à l'ITHQ, situé au 3535, rue Saint-Denis, Montréal (Québec), H2X 3P1.
 - b) Un (1) atelier Vins 101 pour (2) personnes d'une valeur de 416 \$, à l'ITHQ, situé au 3535, rue Saint-Denis, Montréal (Québec), H2X 3P1.
 - c) Un (1) Initiation à la dégustation pour (2) personnes d'une valeur de 270 \$, à l'ITHQ, situé au 3535, rue Saint-Denis, Montréal (Québec), H2X 3P1.
8. Les prix ne sont pas transférables, échangeables, monnayables ou modifiables.

ATTRIBUTION DU PRIX

9. Les personnes gagnantes seront déterminées par un tirage au sort parmi l'ensemble des participations admissibles. Ce tirage aura lieu le mardi 30 octobre à 11 h, dans les locaux de l'ITHQ. Les chances que le nom des personnes participantes soit tiré au hasard dépendent du nombre total de participations admissibles.

10. L'ITHQ communiquera avec les personnes gagnantes, par téléphone ou par courriel, pour leur annoncer qu'elles ont remporté le Concours. Ces dernières devront répondre à l'ITHQ dans les quarante-huit (48) heures suivant cette communication pour fournir une preuve qu'elles ont 18 ans ou plus, à l'aide d'une pièce d'identité gouvernementale, et pour confirmer qu'elles acceptent leur prix. À défaut de le faire, elles renoncent automatiquement au prix du Concours. Dans une telle éventualité, un nouveau tirage au sort sera effectué pour déterminer des personnes gagnantes.
11. L'ITHQ fera parvenir, par courriel, aux personnes gagnantes ayant accepté leur prix à l'intérieur du délai requis, un certificat attestant du prix qu'elles ont gagné.

UTILISATION DU PRIX

12. Pour utiliser le prix qu'elles ont gagné, les personnes gagnantes devront obligatoirement effectuer une réservation avant de se présenter à l'ITHQ. Pour ce faire, les coordonnées d'un membre du personnel de l'ITHQ seront fournies à la personne gagnante. Ces dernières devront contacter ce membre du personnel pour procéder à la réservation requise de l'Atelier SAQ par ITHQ et à l'Hôtel de l'ITHQ. Les personnes gagnantes devront obligatoirement acheminer, par courriel, le certificat attestant du prix qu'elles ont gagné à ce membre du personnel avant que toute réservation puisse lui être confirmée.
13. L'élément du prix a) Un (1) atelier Champagne et foie gras doit être utilisé le 12 décembre 2025, et ce, sous réserve de la disponibilité des places. Après la date du 12 décembre 2025, le prix devient automatiquement nul et non-utilisable.
14. L'élément du prix b) (1) atelier Vins 101 pour deux (2) personnes et du prix c) Un (1) atelier Initiation à la dégustation pour (2) personnes pourront être utilisés jusqu'au 30 juin 2026, et ce, sous réserve de la disponibilité des places aux ateliers concernés. Après la date du 30 juin 2026, le prix devient automatiquement nul et non-utilisable.

CONSENTEMENT À L'UTILISATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

15. Dans l'éventualité où vous gagnez le Concours, vous consentez à ce que l'ITHQ :
 - Fasse une publication sur les médias sociaux de l'ITHQ vous identifiant à titre de personne gagnante ;
 - Recueille et utilise votre nom complet et votre adresse courriel afin de vous envoyer un certificat attestant du prix gagné ;
 - Recueille et utilise votre numéro de téléphone pour être en mesure, si nécessaire, de vous contacter au sujet du prix gagné.

En tout temps, vous pouvez retirer votre consentement à ce que l'ITHQ utilise votre nom, adresse courriel et numéro de téléphone à ces fins en écrivant à webmestre@ithq.qc.ca. Cependant, si vous retirez votre consentement, l'ITHQ ne sera pas en mesure de vous émettre le prix gagné, s'il n'a pas déjà été émis, ce que vous reconnaissez comprendre et accepter.

Pour obtenir des informations complémentaires, notamment quant au droit d'accéder à vos renseignements personnels et de demander leur rectification, consultez la [Politique de confidentialité](#) de l'ITHQ.